

communiqué

Samedi 16 mars 2024

Aide à l'acquisition de matériel cyclable : ouverture de la campagne 2024 ce lundi 18 mars 2024

Depuis 2021, l'Agglomération du Grand Annecy a mis en place un **dispositif d'aide à l'achat d'équipements cyclables qui vise à encourager l'usage du vélo**. Fort de son succès depuis 3 ans, les élus ont reconduit lors du conseil communautaire du 15 février dernier et pour l'année 2024, ce dispositif d'aide à l'achat d'équipements cyclables.

Les dossiers de demande peuvent être déposés à partir de ce lundi 18 mars 2024.

	VAE neuf & occasion	E- Cargo	Vélo Cargo	Remorque	Vélo Pliant (hors VAE)	Vélo neuf	Vélo occasion	Vélo adapté PMR
Revenu fiscal/part								
entre 40 000 € et 18 000 €	200 €	400 €	200 €	150 €	—	—	—	+400 €
entre 18 000 € et 14 089 €	400 €	600 €	300 €	150 €	100 €	100 €	50 €	+400 €
- de 14 089 € (Éligible aide état VAE supp)	400 €	600 €	300 €	150 €	150 €	150 €	70 €	+400 €
Prix Minimum d'achat	800 €	1 000 €	200 €	200 €	200 €	200 €	—	—
Prix Maximum d'achat	4 000 €	6 000 €	3 500 €	1 200 €	2 000 €	1 500 €	—	—



+ D'INFOS & CONDITIONS :
aide-velo.grandannecy.fr



Contact presse 

Mathieu H | Chargé des relations presse | Tél. 04 50 63 48 48 | presse@grandannecy.fr
www.grandannecy.fr